



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
Conseil Municipal du 06 décembre 2021
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt et un, le 6 décembre, à 20 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 30 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne SIMON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Qui ont pris part au vote : 14

Etaient présents : D. DESPESSE, Q. POMMARET, F. MICHELAS, J. ROUCAYROL, S. GALAN, M. DREVET, D. DIETRICH, A. SIMON, A-L FOUREL, E. MORAND, M. CRESPIN, D. LOUISA et M. GARNIER

Absent(e)s excusé(e)s : J. SARRAZIN donne pouvoir à M. CRESPIN

Absent(e)s : I. MONTET

1. Désignation du secrétaire de séance

Matthieu CRESPIN est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du PV de la séance du 08/11/2021

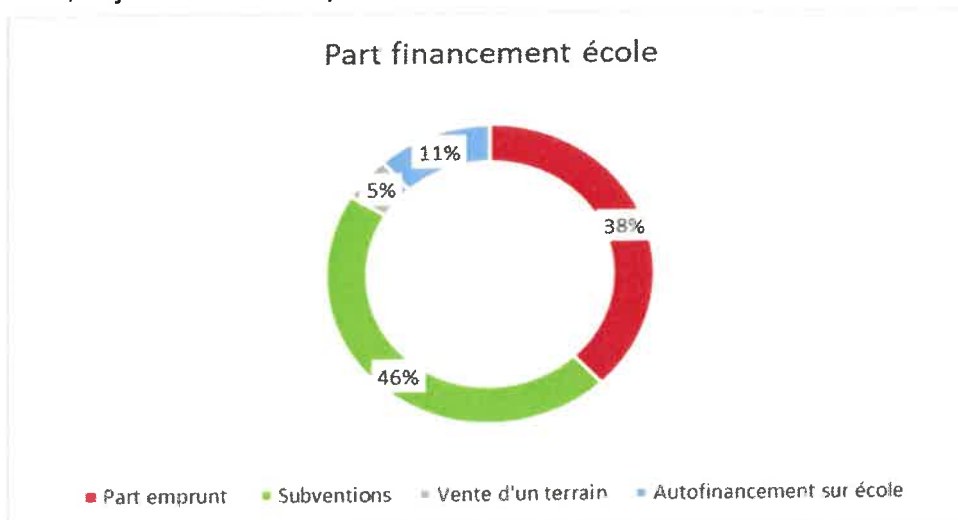
Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la dernière séance.

3. Finances

- 3.1 Délibération reste à réaliser stratégique

Madame le Maire expose,
L'approche de la clôture budgétaire nécessite de commencer à faire des choix dans le report de nos dépenses et de nos recettes d'investissement pour l'année 2022. A cet effet, une commission des finances s'est tenue en date du 2 décembre 2021. La commission est revenue sur l'analyse de la trésorerie et sur le point principal de celle-ci. Le financement de l'école publique a eu un impact assez conséquent sur nos ajustements budgétaires.

Mr Michel DREVET, adjoint finances expose,



La création d'un nouvel équipement impacte notre budget et notre trésorerie. Nous avons dû réajuster le plan de financement initial.

Tableau des paiements au réel sur notre trésorerie (encaissements et décaissements banque) :

	2019	2020*	2021	2022	TOTAL
Financement école	275 000,00 €	1 136 737,76 €	860 000,00 €	290 000,00 €	2 561 737,76 €
Part emprunt	270 000,00 €	705 000,00 €	- €	- €	975 000,00 €
Subvention Etat		150 000,00 €	250 000,00 €	100 000,00 €	500 000,00 €
Subvention Région		92 600,00 €	324 100,00 €	46 300,00 €	463 000,00 €
Subvention Département			100 000,00 €	110 000,00 €	210 000,00 €
Vente Presbytère		122 000,00 €			122 000,00 €
Autofinancement sur école	5 000,00 €	67 137,76 €	185 900,00 €	33 700,00 €	291 737,76 €
Equilibrage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

* inclus achat d'un terrain à 136 737,76 euros

Mr Michel DREVET, adjoint finances précise que ce tableau est à l'instant T, il est possible qu'il évolue avec la récupération du FCTVA et les rentrées des subventions.

Le point de vigilance sera le remboursement du prêt relai en septembre 2022 :

- De 400 000 euros

Malgré cela nous pouvons considérer que la trésorerie ainsi que le budget ont été maîtrisés et équilibrés. Aujourd'hui se pose la question d'un reste à réaliser stratégique avec la vente ou non de l'ancienne école.

Les efforts budgétaires consentis tant par l'ancienne municipalité que par la nouvelle municipalité ont porté leurs fruits.

Mr Michel DREVET, adjoint aux finances « *J'appelle à la rigueur budgétaire sur 2022 et demande à que chaque adjoint et délégué à travers leurs commissions et comités priorisent leur besoin en financement.* »

Le nouveau groupe scolaire a ouvert ses portes à la rentrée 2021.

Si nous nous sommes acharnés à restructurer le plan de financement initial, c'est bien pour pouvoir conserver ce bâtiment communal. Nos projections en matière de trésorerie, nous permettent aujourd'hui d'envisager de le conserver.

L'ancienne école se situe en plein cœur de village.

Avec une population en plein développement, ces locaux vont rapidement trouver leur utilité. Que ce soit pour les pré-adolescents, nos aînés ou bien en matière de santé sans oublier quelques activités commerciales, ces locaux font déjà l'objet de nombreuses demandes auprès de la Mairie.

Il est donc essentiel de pouvoir conserver ce bâtiment en vue d'un réaménagement qui demandera certainement une bonne année de travail et d'études.

Mais, cela signifie aussi qu'il faudra encore poursuivre nos efforts budgétaires durant toute l'année 2022, avant de pouvoir à nouveau nous lancer dans de nouveaux investissements. Autant dire une année « blanche ».

C'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui le vote du conseil, que nous espérons unanime, afin de conserver ce bâtiment.

Madame le Maire soumet cette question au conseil municipal et appelle à vote : « *Faut-il conserver l'ancienne école ? Elle rappelle l'importance pour une commune de conserver son patrimoine autant pour répondre aux besoins des demandes des administrés, des acteurs associatifs et économique ainsi qu'à la croissance de la population du village.* »

Mr Quentin POMMARET demande « *A combien est estimé ce patrimoine ?* »

Madame le Maire répond « *Une estimation a été faite sur une valeur à 200 000 euros. Cette estimation reste approximative.* »

Mr David DIETRICH, adjoint l'urbanisme revient sur sa rencontre en sous-préfecture de Tournon sur Rhône avec Monsieur Jean-Marc JOBERT, référent de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion Territoriale) et Monsieur le Sous-Préfet. « *Suite à cette rencontre, il sera possible d'avoir un accompagnement concernant le devenir de ce bâtiment. Cependant, il a été demandé que l'équipe municipale en place se positionne sur un budget. Car même si la démarche est lancée, il est important de connaître ses coûts relatifs pour pouvoir équilibrer avec des recettes en face.* »

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité la conservation de l'ancienne école au patrimoine et retire la cession du budget primitif par **délibération 21_51**.

- 3.2 Décisions modificatives

➤ Décision modificative 1 – Diminution budgétaire d'une recette au BP 2021

Sections	Dépenses		Recettes	
	Comptes	Sommes	Comptes	Sommes
Fonctionnement	023	- 62 135.00 €	73211	- 62 135.00 €
Investissement	2138	- 62 135.00 €	021	- 62 135.00 €

Cette somme n'impactera pas le fonctionnement car à ce jour le budget est excédentaire d'environ 75 000,00 euros avec attente de nouvelles recettes.

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité par **délibération 21_52**.

➤ **Décision modificative 2 – Virements de crédits**

Cette décision modificative concerne le budget notamment sur le libellé des comptes liés aux modifications de la nomenclature budgétaire M14. A cet effet, la présente décision modificative concerne le virement de crédit (en + ou en -) d'un chapitre vers un nouveau chapitre.

Chapitre	Libellé Articles	Sens	Crédits ouverts	Consommés	Mnts proposés par la commission finances
022 / 022	Dépenses imprévues	Dépense	38 879,23 €	00,00 €	- 21 050.00 €
611/11	Prestations de services	Dépense	107 400,00 €	105 351,83 €	10 000.00 €
6232/11	Fêtes et cérémonies	Dépense	5 000,00 €	5 845,00 €	1050.00 €
6283/11	Nettoyage des locaux	Dépense	7500,00 €	11 147,20 €	10 000.00 €

Ces crédits sont nécessaires au fonctionnement pour le financement des charges à caractères générales (chapitre 11). Restes à payer :

- Au 611 la Tribu + Print 07
- Au 6232 – la facture du restaurant du Pic pour l'inauguration de l'école et divers
- Au 6283 nettoyage factures CRB Clean de novembre et de décembre 2021

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité par **délibération 21_53**.

➤ **Décision modificative 3**

Ces crédits sont nécessaires aux amortissements. En 2014, il avait été voté l'amortissement d'une subvention défense incendie au SIMM sur 5 ans. Cependant celle-ci n'a pas été amorti en 2017 et 2019 et à ce jour le comptable public demande l'élimination de cette somme en restant au montant de 16 065,00 euros.

➤ Fonctionnement :

Chapitre	Libellé Articles	Sens	Crédits restants après DM 2	Consommés	Mnt Proposé
022 / 022	Dépenses imprévues	Dépense	17 829,23 €	00,00 €	- 16 065,00 €
6811/042	Dotations aux amortissements	Dépense	4 350,00 €	4 386,20 €	16 065,00 €

➤ Investissement :

Chapitre	Libellé Articles	Sens	Crédits ouverts	Consommés	Mnt Proposé
024/024	Produits des cessions	Recettes	200 000,00 €	00,00 €	- 16 065,00 €
28041512/040	Autres groupements	Recettes	00,00 €	00,00 €	16 065,00 €

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité par **délibération 21_54**.

➤ Décision modificative 4 – Réajustement imputation budgétaire

En 2020, il avait été mal imputé la somme de 92 600 euros correspondant à une part de la subvention région au budget. Elle avait été inscrite au compte 1323 au lieu du compte 1322 initialement prévu. Afin de régulariser cette situation, l'augmentation de crédits est nécessaire afin de créer une rebasculé d'un compte à l'autre.

Ainsi la Décision Modificative n°4 sera comme suit :

Chapitre	Libellé Articles	Sens	Crédits ouverts	Consommés	Mnt Proposé
1323/041	Départements	Dépenses	00.00 €	00.00 €	92 600,00 €
1322/041	Régions	Recette	00.00 €	00.00 €	92 600.00 €

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité par **délibération 21_55**.

3.3 Délibération concernant les dépenses relatives à un élu

Madame le Maire revient sur le congrès des Maires et l'enrichissement de ce moment. Cela a été l'occasion de découvrir au plus près les institutions gouvernementales et l'engagement des politiques. Elle invite les élus de Saint-Romain-de-Lerps à y participer.

Madame le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le conseil municipal **AUTORISE** à l'unanimité le remboursement des frais de train du Maire à hauteur du montant de 182.10 euros par **délibération 21_56_1**.

Délibération 21_56_2 annulée par le conseil. Les demandes de remboursement de déplacement seront mises en délibération à la demande sur devis.

3.4 Délibération sur les durées d'amortissement

Madame la Maire indique que selon le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011, les durées d'amortissement des subventions d'équipements versées, qui doivent être en cohérence avec la durée d'utilisation des biens financés, sont encadrées par les dispositions de l'article L.2321-2, l'alinéa 28 du CGCT. Les durées maximales ainsi fixées sont de :

- 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises, non mentionnées aux b) et c) ;
- 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations ;
- 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructures d'intérêt national.
La première annuité d'amortissement est constatée l'année suivant celle du versement de la subvention (**amortissement linéaire**).

Madame la Maire expose que pour le PLU (compte 202) et les subventions d'équipements (compte 204) sont actuellement amortis sur une durée de 5 ans.

Le conseil municipal à l'unanimité :

* **VALIDE** l'amortissement actuel du PLU et des subventions d'équipements sur une durée de 5 ans ;

* **DECIDE** que toute subvention d'équipement d'une valeur inférieure à 1000€ fera l'objet d'un amortissement intégral l'année suivante de son versement ;

* **DONNE** délégation à Madame le Maire pour fixer désormais une durée d'amortissement pour chaque versement de subvention d'équipement, ainsi que toutes les immobilisations figurant au compte 21, dans la limite de la durée maximale fixée par l'article L.232-2, l'alinéa 28° du CGCT.

Charge Madame le Maire d'accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente par **délibération 21_57**.

4. Informations

- Informations relatives à la commission agriculture et viticulture

Deux de nos élus Mr Jérémie ROUCAYROL et Mr François MICHELAS ont participé à la commission agri-viti proposée par la C.C Rhône Crussol où différents projets ont été exposés (cf annexe 1).

- Informations concernant le conseil municipal des jeunes

La mairie met en place un conseil municipal des jeunes accessible aux enfants de CM1, CM2 collégiens et jeunes de seconde. Les candidatures peuvent se retirer en mairie.

- Informations concernant le règlement de la salle des sapins

Mr Damien LOUISA, délégué aux bâtiments expose les modifications liées au règlement de la salle des sapins, celle-ci reste qu'une modification de forme. Celui-ci est consultable en mairie.

- Informations organisation du déneigement

Mr David DIETRICH, adjoint à l'urbanisme rappelle que 4 agriculteurs collaborent avec notre commune pour l'entretien des routes communales. La C.C. Rhône Crussol interviendra quant à elle sur les voies intercommunales avec validation dans leur commission voirie des demandes d'interventions. La commission urbanisme va travailler sur l'installation éventuelle de bac à sel ou de « pésoulane ».

- Jardin partagé

Mme Marielle GARNIER rappelle que le vendredi 26 Novembre a eu lieu la plantation des premières essences de plantes par les deux écoles.

- Remise des écharpes aux adjoints

Madame le Maire a remis une écharpe à ses adjoints.

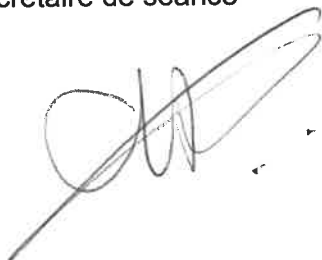
5. Questions diverses

Suite au contexte sanitaire :

- Téléthon annulé
- Remerciement à l'association du Sou des écoles pour le respect des consignes (pass sanitaire, vente à emporter)
- Repas des aînés : ne se fera pas en présentiel mais uniquement à emporter comme l'année dernière
- Report du repas de Noël des écoles
- Annulation du spectacle des enfants si passage en niveau 3

Clôture du conseil : 22h00

Matthieu CRESPI
Secrétaire de séance



Anne SIMON
Madame le Maire



5. ANNEXES

Annexe 1 :

COMPTE RENDU COMMISSION AGRICULTURE ET VITICULTURE DU 01/12/21

Présents pour St Romain : François MICHELAS et Jérémie ROUCAYROL

Ordre du jour :

Participation au capital de la SCIC D'Ardèche et De Saison :

DADS est une société coopérative d'intérêt collectif constituée en 2014 sous l'impulsion de la Chambre d'agriculture de l'Ardèche

Objectif : approvisionner les consommateurs locaux (particuliers, restauration collective, restaurants commerciaux etc...) en produits en provenance de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire ardéchoises

Plus de 450 références de produits locaux.

Missions : reçoit les commandes, effectue les livraisons et gère la facturation client puis le reversement au producteur.

40 % des fournisseurs sont en agriculture biologique et 50 % sous signes officiels de qualité ou labellisés par une marque locale.

Sur Rhône Crussol : 3 fournisseurs en viandes, œufs, fruits et légumes ; et 7 clients (dont la cuisine centrale de Guilherand-Granges, l'Auberge de Boffres et les collèges.

Chiffre d'affaires 940k€ HT en 2020, structure en forte croissance depuis 2014 sa création.

L'entrée de la communauté de communes au capital social de la SCIC permettrait à la CCRC de participer aux orientations stratégiques de la structure et d'être représentée lors de l'assemblée générale annuelle. Engagement qui fait sens dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

Il est proposé que la CCRC souscrive 14 parts sociales : 1 pour la CCRC et 13 représentants les communes de l'EPCL, soit un investissement de 1400€.

NB : Arche Agglo envisage également de souscrire des parts sociales au sein de la SCIC.

Règlement d'aide à l'installation et aux projets de conversion d'exploitations existantes en agriculture biologique :

Plan d'actions voté par le conseil communautaire du 30 septembre.

Aide de 2 000€ pour les installations jeunes agriculteurs + bonification de 500 € pour une installation en agriculture biologique, ou en SIQO (Label rouge, appellation d'origine (AOC/AOP...))

Aide de 2000 € pour les projets de conversion en bio d'exploitations existantes.

Quotas estimés à 2 installations par an à revoir (mini 4).

Les demandes d'aide financière sont instruites par le service et la commission Agriculture-Viticulture de la communauté de communes Rhône Crussol.

L'octroi ou le rejet de l'aide financière sera notifié par décision du Président de la Communauté de communes.

Justificatif passage en Commission Départementale d'Orientation Agricole (CDOA) pour les JA et justificatif du l'organisme de certification bio du démarrage du projet pour les conversions.

Présentation des projets de Keyline Design :

Mise en œuvre du plan d'actions voté par le conseil communautaire du 30 septembre.

Rappel : expérimentation d'aménagement de parcelles agricoles en vue de favoriser une meilleure imprégnation des eaux de pluie et partant, une meilleure résistance en période de sécheresse.

Il s'agit de la création de retenues d'eau pluviale, de « swales » (canaux acheminant l'eau de pluie) et de buttes. Également, implantation d'abreuvoirs, clôtures et parcs en rotation et plantation d'espèces végétales.

Retour très positif sur l'exploitation de Clément DAMIENS en test sur ce projet : récolte fourragère supplémentaire, apport d'azote avec les pâtures, plantation d'arbres meilleure gestion de l'eau, ...

La mise en œuvre de l'ensemble des préconisations du bureau d'étude représente un coût d'environ 2300 euros par hectare hors clôtures.

De nombreux acteurs intéressés par ce test et qui permettraient de lever le frein lié au coût, notamment la Région et la CNR.

Gouvernance du Projet Alimentaire Territorial durant la phase d'émergence

Proposition de création d'un COFIL stratégique restreint avec vice-président Agriculture et Environnement des deux EPCI + Techniciens référents au sein de chaque EPCI.

Acquisition d'un terrain à enjeux pastoraux et environnementaux à Châteaubourg

Proposition au conseil communautaire d'acquérir 5,7ha afin de valoriser le pastoralisme. Bon potentiel du terrain.

Prix 14,2k€, autofinancement CCRC 3,5k€, le reste par subventions Dpt, Région et Feader.

Réalisation de l'opération conditionnée à l'obtention des subventions.

Propositions dans le cadre du budget 2022 :

Fonctionnement :

- Plan pastoral territorial
- Projet alimentaire territorial
- Animations scolaires
- Aide à l'installation en agriculture et à la conversion d'exploitations existantes en agriculture biologique
- Partenariat SAFER

Investissement :

- Provision pour acquisition de foncier agricole
- Acquisition parts sociales DADS

Points complémentaires :

Projets d'ateliers de transformation sur le territoire intercommunal

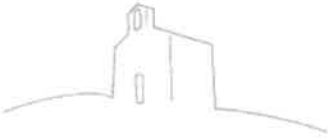
Projet Laiterie : 5 éleveurs locaux.

Subvention versée pour financer 50 % de l'étude de faisabilité commerciale et marketing. La région AURA a également proposé le dossier en commission. L'étude est en cours et ses résultats devraient être connus d'ici la fin de l'année

Projet de filière locale soja bio :

4 éleveurs de vaches bovines en AB (1 de Vernoux et 3 du territoire CCRC) projettent de créer une filière locale de soja bio pour l'alimentation de leur bétail. Actuellement alimentation importée et dont le prix connaît une forte hausse.

Projet = création d'une unité de transformation & stockage locale.



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-DE-LERPS
Conseil Municipal du 13 décembre 2021
Procès-Verbal

L'an deux mille vingt et un, le 13 décembre, à 20 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué en date du 8 décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Anne SIMON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 12
Qui ont pris part au vote : 13

Etaient présents : D. DESPESE, Q. POMMARET, F. MICHELAS, J. ROUCAYROL, S. GALAN, M. DREVET, D. DIETRICH, A. SIMON, E. MORAND, M. CRESPIN, D. LOUISA et M. GARNIER

Absent(e)s excusé(e)s :
A-L FOUREL donne pouvoir à M. DREVET, I. MONTET donne pouvoir à D. DIETRICH

Absent(e)s : J. SARRAZIN

1. Désignation du secrétaire de séance

Matthieu CRESPIN est désigné secrétaire de séance.

2. Vie scolaire

Point complémentaire au précédent conseil municipal du 6 décembre 2021.

Afin de continuer en 2022 à bénéficier des activités périscolaires et extrascolaires de l'association la Tribu dont le siège est situé à Alboussière, il convient de renouveler la signature d'une convention.

Cette convention s'accompagnera d'un engagement financier correspondant à :

- L'hypothèse 4 au montant annuel à verser de 99 712.00 euros

La Tribu souhaite rencontrer l'ensemble des élus lors d'un prochain conseil municipal.

Mr E. MORAND demande « Est-ce que le budget est prévu en année civile ou en année scolaire ? »

Mr S. GALAN, délégué à la vie scolaire répond « Le budget est en année civile. »

Le conseil municipal à l'unanimité **par délibération 21_58** donne pouvoir à Madame le Maire pour :

- **SIGNER** la nouvelle convention proposée pour une année.
- **AUTORISER** la commune à verser ce montant annuel de 99 712, 00 euros à la Tribu
- **INSCRIRE** cette somme au budget 2022

Fin de la séance à 20h30

Matthieu CRESPIN
Secrétaire de séance

Anne SIMON
Madame le Maire